

LES 10 ENSEMBLES PAYSAGERS INDISSOCIABLES ET SOLIDAIRES DU CANAL DU MIDI

LE LAURAGAIS

Cette séquence paysagère correspond à la rigole de la Plaine: depuis la prise d'eau de Pont Crouzet à Sorèze, dans le Tarn, jusqu'au seuil de Naurouze à Montferrand, dans l'Aude, soit 38 km environ.

Dans cette partie du Lauragais, le paysage est marqué par la présence forte et prégnante de la géomorphologie du Bassin Aquitain oriental et du sud du Massif Central. Il s'est créé ici, par les jeux conjugués de la tectonique et de l'érosion, une mise en évidence d'éléments majeurs qui aujourd'hui mettent en scène l'ouvrage dans le paysage :

- la Montagne Noire dont on devine le versant doux incliné vers le Bassin Aquitain ;
- une dépression périphérique creusée par le Sor, le Laudot et le Fresquel (affluent de la rivière Fresquel du même nom qui prend sa source à Molleville, au sud de Naurouze) dans des molasses tendres : c'est la plaine dite de Revel ;
- des côtes taillées en cuesta dédoublée dans les affleurements dégagés des couches dures du Bassin Aquitain.

Communes concernées

7 dans l'Aude : Airoux, Labastide d'Anjou, Les Cassés, Montferrand, Montmaur, Saint-Paulet, Soupex

2 en Haute-Garonne : Revel, Saint-Felix-Lauragais

1 dans le Tarn : Sorèze



LE LAURAGAIS

(c) Serena Palazzi

LE LAURAGAIS

Description de l'ensemble paysager

Il se dégage une puissante dichotomie entre la cuesta et la Montagne Noire, points forts d'appuis visuels et de focalisation oculaire. Une telle situation de contact entre bassin sédimentaire et massif ancien n'est reproduit en France qu'à l'Est du Bassin Parisien confronté aux Ardennes et aux Vosges.

De la prise d'eau du Sor à Pont Crouzet jusqu'à Naurouze, la rigole emprunte une large dépression (plaine de Revel) qui sépare les collines lauragaises de la Montagne Noire

La Rigole de la Plaine parcourt des paysages agricoles ouverts, riche territoire d'élevage et de cultures céréalières (le Lauragais, fameux « pays de cocagne ») au maillage bocager très lâche, épaulés à l'ouest par un relief de cuestas où dominent les villages perchés de Saint-Félix-Lauragais et de Saint-Paulet. A l'est, les contreforts boisés de la Montagne Noire forment l'arrière-plan de cet ensemble paysager.

La Rigole se distingue du Canal du Midi par une échelle plus modeste, un tracé sinueux, une végétation diversifiée, faite de conifères et de feuillus, implantés de façon aléatoire et donc d'aspect naturel, moins monumental que les plantations d'alignement du canal, mais néanmoins remarquable, en particulier par les pins laricios aux hautes silhouettes caractéristiques.

La rigole serpente de manière très pittoresque en balcon au bord de ce vaste paysage de plaine ondulée. Elle est longée par un sentier de grande randonnée (GR653), promenade pédestre très fréquentée entre le bassin de Saint-Ferréol et Naurouze.

Les paysages traversés sont homogènes, peu urbanisés. L'urbanisation ancienne se limite à la bastide de Revel, à Roumens adossé au coteau nord et aux villages perchés de Saint Félix- Lauragais, Les Cassés, Saint Paulet et Montferrand, remarquables belvédères sur la plaine et la rigole. Leurs silhouettes en points d'appel identifient fortement cet ensemble paysager et lui confèrent une forte valeur patrimoniale.

Les abords de la rigole sont ponctués de quelques bordes, avec leur végétation d'accompagnement bien perceptible, et de hameaux.

Les abords de Revel subissent un développement de l'urbanisation en bordure de la rigole sous forme d'extension résidentielle et de zones d'activités. L'entité urbaine autour de Sorèze, Pont Crouzet, Revel, Saint Ferréol jusqu'aux Thoumasses est soumise à une très forte pression liée aux activités de tourisme. C'est un secteur fragile qui s'est développé en « tournant le dos » à la rigole et à la capacité de cet ouvrage hydraulique de fédérer la forme urbaine. Les abords de Revel, en particulier ses quartiers Sud, se sont développés indifféremment sur les deux rives de la rigole sans cohérence d'ensemble. L'enjeu est de remettre en valeur cette rigole, élément d'un patrimoine mondial UNESCO et site classé.



La rigole de la Plaine dans sa partie aval qui correspond au tronçon orienté nord/sud, duplique par son tracé sinueux et néanmoins artificiel une forme géographique remarquable de l'est Toulousain, la double cuesta du Lauragais. Ainsi la Rigole de la Plaine est la représentation graphique et linéaire dans le paysage du front de la dernière cuesta de l'est Toulousain.



LE LAURAGAIS

Le site classé dans cette séquence

Le site classé vise à préserver la lisibilité dans le paysage du tracé très sinueux de la rigole de la Plaine entre les cuestas calcaires du bassin Aquitain et la Montagne Noire.

Ces paysages puissamment sculptés, bien préservés, permettent de comprendre l'ancrage de l'ouvrage dans sa géographie et le génie déployé par Riquet pour résoudre la question de l'alimentation en eau du canal du Midi.

Afin de préserver le caractère pittoresque du parcours de la rigole et la lisibilité de son inscription dans le relief particulier et le réseau hydrographique de cette entité, c'est l'ensemble du profil paysager, depuis le sommet des crêtes, qui a vocation à être préservé par le classement. Il s'agit de maintenir la lecture de ce profil paysager, jusqu'au premier rebord de cuesta, au sein de grandes parcelles agricoles : la rigole souligne la géographie du pied de versant.

Dans ce contexte de paysages ruraux et ouverts, fortement sculptés, le périmètre proposé au classement préserve une bande large et continue sur les deux rives, en s'appuyant sur des composantes significatives dans le paysage, mais très variables le long de ce parcours changeant et très diversifié. D'ouest en est, donc d'aval en amont, le périmètre de classement peut être décrit de manière plus détaillée, en tronçons successifs en fonction des caractéristiques du territoire :

• **Du seuil de Naurouze au lac de Lenclas**, la rigole s'écoule au pied du front de cuesta, au relief découpé par les nombreux ruisseaux qui prennent leurs sources dans les derniers rebords du Bassin Aquitain. Ceci explique la très grande sinuosité de la rigole qui épouse les formes du relief et se distingue nettement dans le paysage cultivé par ses gracieux alignements de pins très noirs. C'est un tronçon particulièrement emblématique par le pittoresque de ses sinuosités: le périmètre préserve les paysages qui permettent de comprendre l'ancrage de l'ouvrage dans sa géographie. L'homogénéité et la cohérence de la zone classée conforte l'effet pittoresque de l'ouvrage en serpentins reliant la montagne à la plaine et sa valeur symbolique: c'est l'origine du canal, l'ancrage entre le monument historique et la géographie.

A l'ouest, le classement s'appuie sur le deuxième revers de la cuesta, qui délimite visuellement la plaine et où se sont installés les principaux villages, sans inclure ces derniers dans le périmètre. Les vues depuis ce revers de cuesta sur la

rigole, la plaine et la Montagne Noire sont particulièrement saisissantes et vastes.

A l'est, le classement concerne un fuseau le plus homogène possible, tenant compte du grand parcellaire présent le long de la rigole, il préserve ces parcelles permettant de jouir des vues panoramiques vers la plaine et la Montagne Noire.



Vue de la rigole depuis les Cassés



Airoux, La Ginelle

• **Du lac de Lenclas aux Thoumassés**, la rigole traverse d'ouest en est la dépression de Revel, grande plaine céréalière, qui offre, notamment au nord, de larges vues sur l'ouvrage très perceptible avec ses plantations. Le site classé s'appuie sur des voies et chemins au plus près de la rigole :

- en rive nord : RD 43, chemins communaux ou ruraux;
- en rive sud : la voie ferrée, RD 67d, RD 624.

Au lac de Lenclas, ont été exclues les parcelles classées U dans le PLU de la commune.

LE LAURAGAIS



Lac de Lenclas



Saint-Félix-Lauragais ; Le Ravel

• **Aux Thoumassés**, la rigole reçoit les eaux du Laudot stockées au lac de Saint-Ferréol. L'ouvrage construit à cet effet est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, avec les vestiges de l'écluse qui rappelle l'époque où la rigole était navigable de Revel à Naurouze et a servi, notamment lors de la construction du canal du Midi, aux transports des matériaux (pierres, bois..) sur barques à fond plat. Les paysages ouverts, de vastes parcelles, autour de ce lieu emblématique sont inclus dans le site classé.



Les Thoumassés

• **En amont des Thoumassés**, l'emprise du site classé est plus étroite car divisée en deux branches parallèles isolées visuellement l'une de l'autre (paysages de la rigole de la Plaine et paysages de la rigole de la Montagne Noire). Dans ce secteur à l'ouest de Revel, la rigole de la Plaine a été construite au pied de la Montagne Noire. Elle reste très visible rive gauche depuis la route menant au hameau de Dreuilhe, limite du site. Ce sont de grandes limites parcellaires et des axes routiers (RD 622, RD 624, RD 79) qui servent d'appui au périmètre classé.

Après l'interruption liée à la ville de Revel, où la rigole fait déjà l'objet d'une attention particulière car dans un périmètre d'abord de monument historique, le site classé s'étend jusqu'au pont Crouzet, mais en excluant les zones urbanisées existantes ou en projet, ce qui le limite à trois secteurs discontinus au PLU. La rigole emprunte le tracé d'une ancienne conduite d'eau médiévale qui alimentait la bastide de Revel fondée en 1342. Elle longe la RD85, dont le nord est caractérisé par un mitage urbain qui lui enlève toute qualité paysagère. Au sud de cette voie, là où s'écoule la rigole, des paysages ruraux encore très marqués permettent d'identifier l'ouvrage, et sont donc compris dans le site classé. Rive droite (au nord), la RD 622 est une limite naturelle qui débute en amont depuis la limite des zones urbanisées ou urbanisables au PLU de Revel.

Tout au long du parcours, le classement inclut du patrimoine isolé, qui présente dans certains cas un intérêt particulier :

- des « bordes » dispersées (dont la Pouzague aux Cassés, qui aurait été déplacée par Riquet pour réaliser la rigole)
- le site castral du Fort aux Cassés
- des sites archéologiques (En Bouquié, Pech Calvet à Montmaur)
- le château de Saint-Paulet et celui de la Ginelle à Airoux ;
- des moulins ruinés (Montmaur, Airoux...).

Le classement protège un fuseau assez homogène et très pittoresque aux abords de la sinueuse rigole de la Plaine, sauf dans l'agglomération déjà très urbanisée de Revel-Sorèze

LE LAURAGAIS

Les orientations de gestion

Dans cette partie du site classé des paysages du système alimentaire, il conviendra d'attacher une attention particulière à la gestion des paysages suivants :

- la plaine du Lauragais dans la partie aval : y pérenniser la lisibilité de la rigole dans le paysage, notamment par le maintien de la vocation agricole, et par l'entretien et le renouvellement dans le même style de ses plantations d'accompagnement et l'entretien de autres plantations afin de maintenir notamment les vues dégagées depuis les principaux points de vues perchés, préserver notamment les cônes de vues emblématiques depuis les abords du phare aéronautique de Montferrand et depuis le fort des Cassés.

- les abords de la rigole soumis à des pressions urbaines ou touristiques : le cachet pittoresque et la valeur patrimoniale des lieux y sont un atout majeur, sous réserve que les aménagements en tiennent compte et les respectent.

Toutes les communes de cet ensemble paysager font partie du Syndicat Mixte du Lauragais. Le SCOT et la Charte architecturale et paysagère du Lauragais, réalisée en 2004, sont des documents de référence pour la gestion de ce territoire.



Les franges urbaines avec le site classé sont à stabiliser

MONUMENTS HISTORIQUES DANS CETTE ENTITÉ PAYSAGÈRE CONCERNÉS PAR LE SITE CLASSÉ

- Commune de Saint-Félix de Lauragais : « Pont vieux de Cailhavel », inscrit le 24 avril 1998;
- Communes de Saint-Félix de Lauragais et Revel : « Epanchoir du Laudot avec son dispositif », inscrit le 24 avril 1998;
- Commune de Revel : « Pont de Riat sur la rigole (pont, lavoir, abreuvoir) », inscrit le 24 avril 1998;
- Commune de Sorèze : « Prise d'eau, chaussée, pont « Crouzet », inscrit le 24 avril 1998.

LE LAURAGAIS

PALETTES DES ESSENCES VÉGÉTALES RECOMMANDÉES

STRATE ARBORÉE



Alisier



Cormier



Peuplier d'Italie



Aulne glutineux



Frêne oxyphylle



Peuplier tremble



Azérolier



Frêne élevé



Pin parasol



Erable champêtre



Marronnier d'Inde



Platane



Erable plane



Merisier



Poirier commun



Erable sycomore



Murier blanc / noir



Pommier sauvage



Cèdre



Noyer commun



Prunier domestique



Charme houblon



Noyer noir



Saule blanc



Chêne pedunculé



Orme champêtre



Tilleul commun



Chêne pubescent



Peuplier blanc



Tilleul à grandes feuilles

LE LAURAGAIS

PALETTES DES ESSENCES VÉGÉTALES RECOMMANDÉES

STRATE ARBUSTIVE



Arbousier



Églantier



Laurier noble



Aubépine



Épine noire



Néflier



Bois de Sainte Lucie



Fusain d'Europe



Nerprun alaterne



Bourdaine



Framboisier



Noisetier



Cognassier



Groseillier rouge



Prunellier



Cornouiller mâle



Groseillier à maquereaux



Seringat commun



Cornouiller sanguin



Lilas



Sureau noir



Viorne lantane

LE LAURAGAIS

PALETTES DES MATÉRIAUX RECOMMANDÉS

STRUCTURE DU MUR

Adobe
Brique foraine dit «brique toulousaine»
Galet hourdé
Torchis



Brique foraine
dit « brique
toulousaine »



Galet
hourdé



Torchis (enduit
naturel)



Adobe (brique
terre crue)



Brique
terre cuite

FINITIONS DE FAÇADE

Enduit taloché
Enduit badigeon



Enduit
taloché



Enduit
badigeon



TEINTES RECOMMANDÉES

COUVERTURE

Tuiles «canal»



Tuiles «canal»